

VD_GERICHTE ZA17.005706 vom 24. Juli 2019

VD Tribunal cantonal, 2019-07-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZA17.005706

FR: VD_GERICHTE ZA17.005706 du 24 juillet 2019

IT: VD_GERICHTE ZA17.005706 del 24 luglio 2019

Erwägungen

E. 25

septembre 2015. [...] »

- 15 - b) En l'occurrence, le rapport d'expertise du Dr K. _____ remplit en tous points les exigences jurisprudentielles pour se voir accorder pleine valeur probante. En particulier, l'expert a procédé à des investigations extrêmement minutieuses du cas du recourant, non seulement à l'occasion de son examen clinique, mais également en analysant les pièces de son dossier. On relève au demeurant qu'il a pris la peine de s'enquérir des rapports relatifs à des examens subis au genou gauche en 2014 dans un contexte similaire à celui présenté au genou droit, qu'il a dûment recueilli les éléments pertinents de l'anamnèse et a fait part des constats objectifs résultant de son observation et des documents d'imagerie. Exemptes de contradictions et dûment motivées, les conclusions du Dr K. _____ ont donc lieu d'être suivies. Les critiques soulevées par le recourant pour faire douter de la pertinence de ces dernières ne reposent sur aucun avis médical nouveau ou étayé qui justifierait de s'en écarter. En particulier, les griefs évoqués quant à une éventuelle partialité de l'expert sont dénués de tout fondement, les observations de ce dernier sur la capacité de travail préservée du recourant s'avérant purement factuelles et sans incidence quant au but de l'expertise sollicitée. On ajoutera au surplus que les difficultés linguistiques dont se prévaut le recourant à ce stade ne permettent pas de considérer que l'examen du Dr K. _____ aurait été entravé à cet égard, l'expert ayant fait état d'une collaboration optimale et d'une bonne compréhension du français de la part du recourant. Quant à la terminologie utilisée dans le cas particulier (terme « rechute » utilisé par l'intimée dans la décision querellée), elle demeure également sans influence sur le sort de la présente cause. c) En définitive, en l'absence de tout élément de nature à ébranler l'appréciation claire du Dr K. _____, il s'agit de considérer, à l'instar de l'intimée, que les troubles présentés par le recourant au genou droit ont une origine manifestement dégénérative, de sorte que la prise en charge du cas par l'assurance-accidents sous l'angle de l'art. 9 al. 2 aOLAA est exclue.

- 16 - 8. Sur le vu de ce qui précède, le recours doit être rejeté ce qui entraîne la confirmation de la décision sur opposition querellée. a) Le présent arrêt est rendu sans frais, vu la gratuité de la procédure (art. 61 let. a LPGA et 45 LPA-VD). b) Il n'est pas alloué de dépens, dès lors que le recourant, au demeurant non représenté par un mandataire qualifié, n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA et 55 al. 1 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.